



**FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE
DE
TARTENSON**

Qu'est-ce que le F.S.E?

C'est une association qui relève de la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations. Il s'agit d'une personne morale de droit privé et à ce titre, elle est donc distincte du collège qui est une personne de droit public.

C'est une association de collégiens, de personnels de l'établissement et autres. Elle est indépendante de toute idéologie. Elle vise à construire un mieux vivre au collège. Ses statuts sont déterminés par le F.S.E. lui-même. **L'adhésion est facultative et volontaire.**

Tous les élèves peuvent être membres. Chaque membre est tenu d'acquitter une cotisation fixée en Assemblée Générale (10 euros). Cette cotisation permet au F.S.E de fonctionner, de maintenir et d'améliorer tous les services qu'il propose aux élèves. L'essentiel des recettes du F.S.E est constitué par les cotisations de ses membres, par la vente, et les bénéfices d'organisation d'actions ponctuelles comme une kermesse ou une tombola. Le F.S.E joue un rôle très important dans l'animation du collège et contribue à l'épanouissement de la personnalité des jeunes. Il assure, au travers de ses activités, une préparation à la vie sociale, une éducation à la citoyenneté, un apprentissage de la responsabilité.

Le F.S.E permet la création et le fonctionnement de clubs tels que le club lecture, le club « journal », le club ping-pong, le club cinéma, etc... Ces activités ont surtout lieu pendant La pause méridienne mais elles pourront aussi fonctionner en dehors des heures de cours. Chaque club est animé par les élèves en compagnie soit d'un professeur, d'un parent bénévole, d'un AED, d'un volontaire service civique.

La liste des clubs est revue chaque année. Si une activité intéresse un groupe d'élèves, il peut soumettre son projet au F.S.E. et créer un nouveau club. Le F.S.E participe à l'aménagement des espaces ludiques, en achetant divers équipements: tables de ping-pong, baby-foot, jeux de société, Mangas, etc....

Comment ça fonctionne au collège de Tartenson? Le FSE apporte des services aux élèves par :

- L'accès et l'aménagement d'une salle pour se détendre le midi.
- L'animation de clubs et l'achat de matériel pour leur fonctionnement...

Pour pouvoir participer à ces activités, il faut être membre du FSE (cotisation de 10 euros) L'adhésion au FSE est ouverte à tous les élèves mais elle demeure facultative et volontaire. La cotisation permet aux élèves de fréquenter plusieurs clubs et la salle du foyer, notamment sur la pause méridienne.

Président(e): Mme Luce, Trésorier: M. Léon, Secrétaire : Mme Amable

Nom	Prénom	Classe	Paiement cotisation 10€
			Chèque :
			Espèce:

Signature du responsable légal :